



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Point 14 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions sociales et questions relatives aux droits
de l'homme : promotion de la femme**

Résultats des cinquante et unième, cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Note du Secrétariat

1. La présente note a été établie en application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹, qui dispose que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes doit rendre compte chaque année de ses activités à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

2. Une note du Secrétariat sur les résultats des cinquante et unième, cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions du Comité (E/CN.6/2013/CRP.1) peut être consultée dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (www.ohchr.org). Le rapport du Comité sur les travaux de ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions² sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

* Voir E/2013/1.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 38* (A/68/38).

